Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EQUITY

AXA World Funds - ACT Eurozone Impact

Un compartiment de AXA World Funds SICAV
Classe d'actions : AXA World Funds - ACT Eurozone Impact F Capitalisation EUR (ISIN : LU0545090143)
Ce compartiment est géré par AXA Funds Management S.A., filiale de AXA IM Groupe

Objectif et politique d'investissement

Objectif d'investissement

Le Compartiment vise à générer une croissance de votre investissement sur le long terme, mesurée en EUR, et à atteindre un objectif d'investissement durable, à partir d'un portefeuille géré activement d'actions cotées, de titres assimilés et de produits dérivés démontrant un impact social et environnemental positif.

Politique d'investissement

Le Compartiment est géré de manière active afin de saisir les opportunités sur le marché actions dans la zone euro, en investissant au moins 20 % de son actif net dans des actions de sociétés faisant partie de l'univers de l'indice de référence EURO STOXX Total Return Net (l'« Indice de Référence »). Dans le cadre du processus d'investissement, le Gestionnaire financier bénéficie d'un large pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille du Compartiment et peut prendre, sur la base de ses convictions d'investissement, d'importantes positions surpondérées et sous-pondérées sur les pays, les secteurs et les sociétés par rapport à la composition de l'Indice de référence et/ou exposer le Compartiment à des sociétés, des pays ou des secteurs qui ne sont pas inclus dans l'Indice de référence, bien que les composants de l'Indice de référence soient généralement représentatifs du portefeuille du Compartiment. Par conséquent, l'écart avec l'Indice de référence peut être important.
Le Compartiment vise à investir dans des actions de sociétés cotées dans la zone euro qui créent une valeur financière et sociétale en favorisant le progrès social et/ou un impact positif sur l'environnement. Le Compartiment vise à soutenir à long terme les Objectifs de développement durable des Nations Unies en mettant l'accent sur les thèmes sociaux et environnementaux et est tenu d'appliquer l'approche d'impact d'AXA IM (https://www.axa-im.com/who-we-are/impact-investing) qui repose sur 5 piliers clés : intentionnalité, matérialité, additionnalité, externalité négative et mesurabilité. Le Compartiment s'engage à investir au moins 70 % de son actif dans des sociétés qui ont été évaluées en interne par le biais de cette approche d'investissement d'impact. Premièrement, le Compartiment applique à tout moment les politiques d'exclusion sectorielle et de normes ESG d'AXA IM, sauf pour les dérivés et les OPC sous-jacents (https://www.axa-im.com/our-policies) et une approche sélective « Best-in-universe » (type de sélection ESG consistant à donner la priorité aux entreprises les mieux notées de l'univers d'investissement d'un point de vue extra-financier, indépendamment de leur secteur d'activité, et à accepter des biais sectoriels, sachant que les secteurs jugés globalement les plus vertueux seront plus fortement représentés) consistant à réduire l'univers d'investissement, tel que décrit dans le prospectus, en utilisant une combinaison de données internes et externes d'alignement sur les ODD. Deuxièmement, le Gestionnaire financier utilise une stratégie qui combine une analyse macroéconomique et une analyse spécifique des secteurs et des sociétés et une analyse rigoureuse du modèle économique, de la qualité des dirigeants, des perspectives de croissance et du profil de risque et de rendement des entreprises, avec un accent sur leur capacité à offrir un potentiel de croissance supérieur, en se concentrant sur la fourniture de produits et services qui répondent à divers besoins sociaux et écologiques. À titre d'exemple, les critères ESG peuvent être l'empreinte carbone pour la dimension environnementale, la gestion des ressources humaines et l'égalité des sexes pour la dimension sociale, ou encore la politique de rémunération pour la partie gouvernance.
Les données ESG utilisées se basent sur des méthodologies fondées en partie sur des données de tiers et, dans certains cas, sont développées en interne, sont subjectives et peuvent évoluer au fil du temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies utilisant des critères ESG et des rapports ESG sont difficiles à comparer entre elles. Les stratégies intégrant des critères ESG et celles intégrant des critères de développement durable peuvent utiliser des données qui semblent similaires, mais qui doivent être distinguées, car leur méthode de calcul peut être différente.
Le Compartiment investit :
- au moins 75 % de son actif net en titres et droits éligibles au PEA émis par des sociétés enregistrées dans l'EEE, dont au minimum 60 % sur les marchés de la zone euro
- jusqu'à 25 % de son actif net dans des instruments du marché monétaire
- jusqu'à 10 % de son actif net dans des actions émises par des sociétés situées en dehors de la zone euro, pays émergents inclus

Dans la limite de 200 % de son actif net, le Compartiment peut utiliser des investissements directs et/ou des produits dérivés pour atteindre son objectif d'investissement. Des produits dérivés peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille.

Le Fonds est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Politique de distribution

Dans le cas des classes d'actions de capitalisation (Cap), le dividende est réinvesti.

Devise du compartiment

La devise de référence du Compartiment est EUR.

Horizon d'investissement

Ce Compartiment peut ne pas être adapté aux investisseurs qui envisagent de retirer leur capital avant 5 ans.

Souscription et Rachat

Les ordres de souscription, de conversion ou de rachat doivent être reçus par l'Agent de Registre et de Transfert tout Jour de Valorisation au plus tard à 15h00 (heure du Luxembourg). Ces ordres seront traités sur la base de la Valeur Liquidative calculée ce même Jour de Valorisation. Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité d'un délai de traitement supplémentaire dû à l'éventuelle participation d'intermédiaires tels que des Conseillers Financiers ou des distributeurs.
La Valeur Liquidative de ce Compartiment est calculée quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

La catégorie de risque est calculée sur la base de données historiques et ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable du futur profil de risque du Compartiment.

La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et peut évoluer avec le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'absence de risque.

Pourquoi le Compartiment est-il dans cette catégorie ?

Le Compartiment n'est pas garanti en capital. Le Compartiment investit sur les marchés financiers et utilise des techniques et des instruments qui peuvent être sujets à des variations soudaines et significatives, ce qui peut engendrer d'importants gains ou pertes.

Risques additionnels (les risques importants non pris en compte dans l'indicateur)

Risque de contrepartie : risque de faillite, d'insolvabilité ou de défaillance d'une contrepartie du Compartiment, pouvant entraîner un défaut de paiement ou de livraison.

Risque de crédit : risque que les émetteurs de titres de créance détenus par le Compartiment ne s'acquittent pas de leurs obligations ou voient leur note de crédit abaissée, ce qui entraînerait une baisse de la Valeur liquidative.

Impact des techniques telles que les produits dérivés : certaines stratégies de gestion comportent des risques spécifiques, tels que le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de contrepartie, le risque légal, le risque de valorisation, le risque opérationnel et les risques liés aux actifs sous-jacents. L'utilisation de telles stratégies peut également induire un effet de levier, qui peut accroître l'effet des mouvements du marché sur le Compartiment et engendrer un risque de pertes importantes.

EQUITY

AXA World Funds - ACT Eurozone Impact

Frais

Les frais dont vous vous acquittez sont destinés à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2.00%
Frais de sortie	Aucun
Le pourcentage indiqué est le maximun pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1.02%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

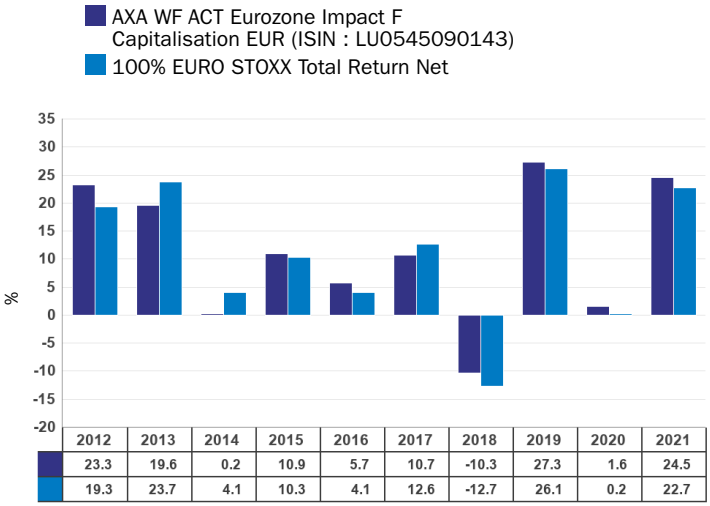
Les frais d'entrée et de sortie indiqués constituent des maximums. Dans certains cas, il peut arriver que vous ayez moins à payer ; vous pouvez obtenir le montant effectif de ces frais auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants se basent sur les dépenses encourues pendant la période de douze mois close fin décembre 2021. Ils sont ajustés en fonction des modifications budgétaires mises en place pour 2021. Ces frais peuvent varier d'une année à l'autre. Ils excluent :

- les commissions de performance
- les frais de transaction, excepté dans le cas de frais d'entrée / de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter la section « Frais » du prospectus, disponible sur le site www.axa-im.com.

Performances passées



	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AXA WF ACT Eurozone Impact F Capitalisation EUR (ISIN : LU0545090143)	23.3	19.6	0.2	10.9	5.7	10.7	-10.3	27.3	1.6	24.5
100% EURO STOXX Total Return Net	19.3	23.7	4.1	10.3	4.1	12.6	-12.7	26.1	0.2	22.7

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les performances passées sont indiquées après déduction des frais courants. Tous frais d'entrée / de sortie sont exclus du calcul.

Le Compartiment a été lancé le 03/11/2010 et la classe d'actions en 2010.

Les performances passées ont été calculées en EUR et sont exprimées en pourcentage d'évolution de la Valeur liquidative du Compartiment à la fin de chaque année.

La performance du Compartiment n'est pas alignée sur celle de l'indice de référence.
Pour les différentes classes d'actions du Compartiment, la performance de l'indice de référence est indiquée dans la section « Performances passées ». Elle est soit convertie dans le devise de la classe d'actions correspondante, soit couverte contre la devise de référence du Compartiment s'il s'agit de classes d'actions couvertes (« indice de référence couvert »). Lorsque l'indice de référence couvert n'est pas disponible, l'indice de référence est indiqué dans la devise de référence du Compartiment. La performance de l'indice de référence indiqué peut donc être différente de celle de la classe d'actions correspondante du fait que l'écart de performance inhérent à l'activité de couverture du risque de change n'est pas pris en compte dans l'indice de référence.

Informations pratiques

Dépositaire :
State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch
49, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg

Autres informations :
De plus amples informations sur ce Compartiment, telles que le prospectus complet ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenues gratuitement en anglais, allemand, français, espagnol et italien auprès de la Société de gestion du Compartiment, de l'agent administratif central, des distributeurs du Compartiment, ou en ligne sur https://funds.axa-im.com/. D'autres classes d'actions sont disponibles pour ce Compartiment. Pour plus d'informations sur les autres classes d'actions, veuillez consulter le prospectus, disponible sur https://funds.axa-im.com/. Les détails de la mise à jour de la politique de rémunération de la société sont disponibles en ligne à la page www.axa-im.com/important-information/remuneration-policy. Ils décrivent les modalités d'attribution des rémunérations et des avantages aux salariés, ainsi que des informations sur le comité de rémunération. Sur demande, la société met une version papier à disposition gratuitement. Chaque Compartiment correspond à une partie différente des actifs et passifs de l'OPCVM. Par conséquent, les actifs de chaque Compartiment sont séparés des actifs des autres Compartiments et exclusivement destinés à satisfaire les droits des investisseurs en rapport avec ledit Compartiment et le droit des créanciers dont les demandes surviennent en relation avec la création, le fonctionnement ou la liquidation dudit Compartiment.

Publication de la Valeur liquidative :
La Valeur liquidative par action est disponible sur https://funds.axa-im.com/ ainsi qu'au siège social de la Société de gestion.

Législation fiscale :
Le Compartiment est soumis aux lois et réglementations fiscales en vigueur au Luxembourg. En fonction de votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir un impact sur vos investissements. Pour de plus amples détails, veuillez consulter un Conseiller fiscal.

Déclaration de responsabilité :
AXA Funds Management S.A. ne peut être tenu responsable que sur la base d'informations contenues dans ce document qui s'avéreraient erronées, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Compartiment.

Transfert entre Compartiments :
Les actionnaires peuvent souscrire à toute classe d'actions de tout Compartiment à convertir en classes d'actions de tout autre Compartiment, sous réserve que les conditions d'accès à la classe, au type ou sous-type d'actifs cible soient remplies à l'égard de ce Compartiment, sur la base de leur Valeur liquidative respective calculée le Jour de Valorisation suivant la réception de la demande de conversion. Les coûts de rachat et de souscription liés à la conversion peuvent être imputés à l'actionnaire, tel qu'indiqué dans le prospectus. Pour plus d'informations sur la façon de changer de compartiment, veuillez consulter le prospectus, section transfert entre Compartiments, disponible sur https://funds.axa-im.com/.